



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 9 avril 2024 à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)

Sont présents: Monsieur Pierre Séguin, maire
Monsieur Pierre-Yves L'Heureux, conseiller
Monsieur Olivier Prigent, conseiller
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Monsieur Jean St-Antoine, greffier par intérim

Sont absents: Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Gabrielle Labbé, conseillère

1. MOT DU MAIRE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2024-04-087 2.1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par le conseiller Olivier Prigent et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2024 avec les modifications suivantes:

- Ajout du point 6.2 intitulé "Entente relative aux travaux municipaux - Secteur du Boisé - Avenant numéro 2 - Autorisation de signature";
- Retrait du point 8.2 intitulé "Appropriation de fonds - Projet d'ajout d'une génératrice pour certains bâtiments municipaux - Étude préliminaire - Autorisation" et ajustement de la numérotation en conséquence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-088 2.2. PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 12 MARS 2024 À 19 H 30 - APPROBATION

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par le conseiller Olivier Prigent et résolu:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 12 mars 2024 à 19 h 30 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. RÈGLEMENTS

Avis de motion/Dépôt **3.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 735 - ANNEXION NDIP: LOTS 2 068 237, 2 068 243, 2 070 999 ET 2 071 000**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le conseiller Denis Ladouceur donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 735 intitulé "Règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot constituée des lots 2 068 237, 2 068 243, 2 070 999 et 2 071 000" et dépose le projet de règlement.

Avis de motion/Dépôt **3.2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 736 - ANNEXION NDIP: 2 068 271 ET 2 071 001**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le conseiller Denis Ladouceur donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 736 intitulé "Règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot constituée des lots 2 068 271 et 2 071 001" et dépose le projet de règlement.

2024-04-089 **3.3. ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 666-17 - ZONAGE: GARDERIE EN MILIEU FAMILIAL**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Olivier Prigent lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté à la séance du 12 mars 2024;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a dûment convoqué et tenu une assemblée publique sur le premier projet de règlement le 2 avril 2024 à 18 h.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Olivier Prigent, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 666-17 intitulé "Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 666 afin de faciliter l'implantation de services de garde en milieu familial dans la classe Habitation unifamiliale (h1)".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. CONSEIL MUNICIPAL

2024-04-090 **4.1. DON - RELAIS POUR LA VIE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - ÉQUIPE VIP - OCTROI**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot est fière de participer au Relais pour la vie 2024 afin de contribuer à la lutte contre le cancer.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

DE FAIRE un don de 350 \$ à l'équipe de la Ville de L'Île-Perrot qui participera au Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer le 8 juin prochain au parc Olympique de Pincourt.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

D'INVITER toute personne qui le désire à faire un don pour soutenir la cause.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-091 4.2. PARTICIPATION À UN ÉVÉNEMENT - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-SOULANGES - GALA ANNUEL 2024 - AUTORISATION

IL EST proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par le conseiller Denis Ladouceur et résolu:

D'AUTORISER l'achat de 2 billets de participation au gala annuel de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges, sur le thème "Imagine 2054", qui se tiendra le 6 juin prochain au château Vaudreuil.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 550 \$ net de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-092 4.3. PARTICIPATION À UN ÉVÉNEMENT - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-SOULANGES - RENDEZ-VOUS POLITIQUE RÉGIONAL - PARTICIPATION - AUTORISATION

IL EST proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ENTÉRINER l'achat de 3 billets de participation au Rendez-vous politique régional organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges, qui a eu lieu le 4 avril dernier.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 420 \$ net de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. DIRECTION GÉNÉRALE

6. AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE

2024-04-093 6.1. POLITIQUE NUMÉRO GR-2024-05 - DISPOSITION DES BIENS IMMOBILIERS EXCÉDENTAIRES - ADOPTION

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se doter d'une politique édictant les règles régissant la disposition de tout immeuble excédentaire lui appartenant, notamment afin d'assurer un processus d'aliénation transparent, équitable, intègre et impartial donnant lieu à des retombées dans les meilleurs intérêts de la Ville ou de la collectivité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Olivier Prigent, appuyé par le conseiller Denis Ladouceur et résolu:

D'ADOPTER la politique numéro GR-2024-05 intitulé "Politique de disposition des biens immobiliers excédentaires" telle qu'elle est présentée.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, ladite politique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-094 6.2. ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX - SECTEUR DU BOISÉ - AVENANT NUMÉRO 2 - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville et Houde Allard-Ménard inc. ont conclu, le 16 mars 2021, une entente relative à des travaux municipaux sur les lots 1 578 291 et 1 822 234 (lots projetés 6 335 928 à 6 336 022, 6 338 830 et 6 338 831) (ci-après l'Entente initiale);

CONSIDÉRANT que cette entente a été modifiée, le 25 juillet 2022, par l'avenant numéro 1 autorisé par la résolution 2022-02-033 adoptée le 8 février 2022;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent apporter à ladite entente de nouvelles modifications, notamment en ce qui concerne les points suivants:

- Le déboisement en milieu humide;
- L'ajustement de la compensation pour le déboisement;
- Le phasage des travaux;
- La garantie financière;
- L'entretien des rues;

CONSIDÉRANT que l'article 22 de l'Entente initiale stipule que toute modification à celle-ci doit faire l'objet d'une entente écrite entre les parties.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Olivier Prigent et résolu:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

D'AUTORISER le maire et le directeur des affaires juridiques et greffier à signer, au nom de la Ville, l'avenant numéro 2 à l'entente relative à des travaux municipaux dans le secteur du Boisé à intervenir avec Houde Allard-Ménard inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. COMMUNICATIONS

2024-04-095 7.1. CONTRAT DE SERVICE - BLANKO AGENCE NUMÉRIQUE - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA REFONTE DU SITE WEB DE LA VILLE - MODIFICATIONS

CONSIDÉRANT la résolution 2023-07-211, adoptée le 11 juillet 2023, autorisant l'adjudication d'un contrat à la firme Blanko Agence numérique pour la refonte du site Web de la Ville pour un montant forfaitaire de 28 960 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que le contrat conclu ne comprenait pas certains modules nécessaires au bon fonctionnement du site Web;

CONSIDÉRANT que l'ajout des modules suivants a été demandé à la suite de l'adjudication du contrat:

1. Gestion de formulaires et gestion des demandes;
2. Recherche par adresse;

CONSIDÉRANT que le montant total de cet ajout, s'élevant à 5 500 \$ avant taxes, excède 10 % de la valeur initiale du contrat et, par conséquent, requiert une autorisation du conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par le conseiller Olivier Prigent et résolu:

DE RATIFIER les modifications apportées par la directrice des communications au contrat avec l'entreprise Blanko Agence numérique.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 5 774,31 \$ net de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. FINANCES, TRÉSORERIE ET TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

2024-04-096 8.1. AFFECTATION DE FONDS - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA PLANTATION D'ARBRES

CONSIDÉRANT les sommes versées par les Habitations Sylvain Ménard inc. pour les arbres, dans le cadre de l'avenant numéro 1 à l'entente relative à des travaux municipaux dans le secteur du Boisé, et l'engagement de la Ville en contrepartie;

CONSIDÉRANT le Règlement créant une réserve financière pour la plantation d'arbres adopté par le conseil municipal le 13 février 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'affecter à cette réserve financière les sommes reçues pour les fins auxquelles elle a été créée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'AFFECTER à la réserve financière pour la plantation d'arbres une somme de 71 100 \$ provenant du surplus accumulé non affecté aux fins de plantation d'arbres sur le domaine public, soit dans le quartier des Mélèzes pour permettre le reboisement de ce secteur ou, à défaut, ailleurs sur le territoire de la Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-097 8.2. APPROPRIATION DE FONDS - PROJET DE RÉFECTION D'UN SENTIER SOUS LA LIGNE D'HYDRO-QUÉBEC - CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS - AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet "Réfection du sentier (ligne d'Hydro-Québec)" qui est prévu au programme triennal d'immobilisations de la Ville pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT le besoin de financement aux fins de conception des plans et devis nécessaires à la réalisation du projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Olivier Prigent et résolu:

D'AUTORISER l'appropriation de 10 000 \$ à même le surplus accumulé non affecté pour couvrir les dépenses liées à la conception des plans et devis dans le cadre du projet de réfection d'un sentier sous la ligne d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-098 8.3. APPROPRIATION ET RETOUR DE FONDS - PROJET D'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE PICKLEBALL - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la popularité sans cesse croissante du pickleball, notamment chez les personnes âgées;

CONSIDÉRANT la forte demande des citoyens de la Ville pour des terrains de pickleball;

CONSIDÉRANT l'absence de terrains sur le territoire de la Ville permettant la pratique de ce sport;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'aménagement de quatre terrains de pickleball apparaît au programme triennal d'immobilisation;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-01-012 prévoyant l'appropriation d'une somme de 30 000 \$ à cette fin, provenant du fonds de parcs;

CONSIDÉRANT que le projet a été bonifié par l'ajout de deux terrains supplémentaires;

CONSIDÉRANT que les coûts ont été actualisés afin de tenir compte de tous les éléments requis;

CONSIDÉRANT le besoin de financement afin de permettre l'aménagement de six terrains de pickleball au parc Michel-Martin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Olivier Prigent, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'AUTORISER l'emprunt de 85 000 \$ au fonds de roulement, pour un terme de 10 ans débutant l'année qui suit celle de la dépense, afin de couvrir les dépenses liées au projet d'aménagement de terrains de pickleball.

QUE l'appropriation de la somme de 30 000 \$ à cette fin, à même le fonds des parcs, prévue par la résolution 2024-01-012, soit annulée et que cette somme y soit retournée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-099 8.4. CHARTE DU BUDGET PARTICIPATIF - ADOPTION

CONSIDÉRANT que le conseil désire mettre en œuvre un budget participatif permettant à la population perroteoise de décider de l'affectation d'une partie du budget de la Ville pour la réalisation d'un projet visant l'amélioration des milieux de vie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se doter d'une charte pour définir le cadre général du budget participatif.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par le conseiller Olivier Prigent et résolu:

D'ADOPTER la charte du budget participatif telle qu'elle est présentée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-100 8.5. DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS - DÉPÔT ET APPROBATION

IL EST proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Olivier Prigent et résolu:

DE PRENDRE ACTE des listes des déboursés, chèques et engagements financiers déposées par la directrice des finances et trésorière, conformément à l'article 17 du Règlement sur la délégation de pouvoirs et les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville.

DE PRENDRE ACTE des chèques émis et des comptes payés pour la période du 13 mars au 8 avril 2024 totalisant 738 482,71 \$.

D'AUTORISER le paiement des comptes dus au 9 avril 2024 d'une somme de 913 132,87 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-101 8.6. RETOUR DE FONDS ET MODIFICATION DU TERME DE L'EMPRUNT - PROJET DE BARRIÈRE POUR LE QUAI DE LA 34E AVENUE

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 2022-01-015, 2023-02-030 et 2024-02-042 autorisant l'appropriation de sommes provenant du fonds de roulement aux fins de la réalisation du projet "Barrière - Quai de la 34^e Avenue", lesquelles totalisent 166 581 \$;

CONSIDÉRANT que la résolution 2023-02-030 a autorisé l'appropriation des sommes pour le montant total du projet plutôt que pour les seules sommes nécessaires et supplémentaires à celles qui étaient déjà prévues à la résolution 2022-01-015;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retourner au fonds de roulement les sommes appropriées audit projet qui n'ont pas été utilisées pour sa réalisation;

CONSIDÉRANT par ailleurs que la résolution 2022-01-015 prévoit pour le financement à même le fonds de roulement un terme excédant la durée maximale du terme permise.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par le conseiller Olivier Prigent et résolu:

DE RETOURNER au fonds de roulement une somme de 83 990 \$.

QUE la durée de l'emprunt au fonds de roulement pour le projet de la barrière du quai de la 34^e Avenue apparaissant à la résolution 2022-01-015 soit ramenée de 20 ans à 10 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2024-04-102 9.1. CONTRAT DE SERVICE - TESSIER RÉCRÉO-PARC - AMÉNAGEMENT DE L'AIRE 0-5 ANS DU PARC DE LA FAMILLE - ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 1

CONSIDÉRANT la résolution 2024-03-075 adjugeant à la firme Tessier Récréo-Parc un contrat pour l'aménagement d'une aire de jeux pour les 0-5 ans dans le parc de la Famille pour la somme de 120 762,51 \$;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'ajouter des éléments ciblant plus particulièrement la clientèle 0-3 ans;

CONSIDÉRANT la soumission obtenue de Tessier Récréo-Parc pour l'ajout de ces éléments au montant de 11 353,21 \$;

CONSIDÉRANT que l'article 31 du Règlement sur la gestion contractuelle permet d'octroyer, pour les contrats dont le montant est inférieur au seuil obligeant l'appel d'offres public, un contrat de gré à gré pour l'acquisition de biens et services relatifs aux modules de jeux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Olivier Prigent et résolu:

DE prendre acte et d'approuver l'ordre de changement numéro 1 lié au contrat pour l'aménagement du parc de la Famille au montant de 11353,21 \$ pour l'ajout d'éléments ciblant la clientèle 0-3 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-103 9.2. POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES - ADOPTION D'UNE VERSION RÉVISÉE

CONSIDÉRANT que la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville est entrée en vigueur le 1er septembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier certaines dispositions pour refléter la réalité, leur apporter des précisions ou les bonifier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par le conseiller Denis Ladouceur et résolu:

D'ADOPTER la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes telle qu'elle est révisée en date du 9 avril 2024.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, ladite politique révisée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-104 9.3. SOUTIEN FINANCIER - CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DES TROIS-LACS - INSCRIPTIONS 2023-2024

CONSIDÉRANT qu'un rabais de 50 % a été accordé aux citoyens de L'Île-Perrot sur le tarif habituel des activités offertes par le Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs pour la saison 2023-2024;

CONSIDÉRANT que l'organisme a déposé sa liste de participants;

CONSIDÉRANT que le club de patinage de vitesse a le statut d'organisme reconnu auprès de la Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Olivier Prigent, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'OCTROYER une subvention de 787,50 \$ au Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs, représentant le montant total des rabais accordés aux 3 citoyens de L'Île-Perrot inscrits aux activités offertes par l'organisme pour la saison 2023-2024, le tout selon les modalités de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-710-00-970.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. RESSOURCES HUMAINES

2024-04-105 10.1. ABOLITION DE POSTE - AGENT DE BUREAU - SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que le poste d'agent de bureau à temps partiel au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est vacant depuis le 1er avril dernier;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective du syndicat des travailleuses et des travailleurs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par le conseiller Olivier Prigent et résolu:

D'ABOLIR le poste d'agent de bureau à temps partiel au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-106 10.2. CONFIRMATION DE STATUT - TYREL PHILLIPS - PRÉPOSÉ À LA PRÉPARATION, À L'ENTRETIEN ET À LA SURVEILLANCE DES PLATEAUX SPORTIFS - SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2023-11-378, monsieur Tyrel Phillips a été embauché au poste A (poste régulier à temps complet) de préposé à la préparation, à l'entretien et à la surveillance des plateaux sportifs;

CONSIDÉRANT que monsieur Phillips a complété sa période de probation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Olivier Prigent et résolu:

DE CONFIRMER le statut de salarié régulier à temps complet de monsieur Tyrel Phillips au poste de préposé à la préparation, à l'entretien et à la surveillance des plateaux sportifs aux Services techniques, qui prend effet rétroactivement au 19 mars 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-107 10.3. CONFIRMATION DE STATUT - MAUDE CAMPEAU - CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION - SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2023-10-322, madame Maude Campeau a été embauchée au poste de conseillère en communication au Service des communications avec le statut de cadre à l'essai;

CONSIDÉRANT que madame Campeau achève sa période de probation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Olivier Prigent et résolu:

DE CONFIRMER le statut de cadre permanent de madame Maude Campeau au poste de conseillère en communication au Service des communications, qui prendra effet le 30 avril 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-108 10.4. CONFIRMATION DE STATUT - YAMINA BEZGHICHE - PRÉPOSÉE BIBLIOTHÈQUE - SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2023-10-323, madame Yamina Bezghiche a été embauchée au poste de préposée bibliothèque (poste D) au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire avec le statut de salariée en période d'essai;

CONSIDÉRANT que madame Bezghiche a complété sa période de probation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Olivier Prégent et résolu:

DE CONFIRMER le statut de salariée régulière à temps partiel de madame Yamina Bezghiche au poste de préposée bibliothèque (poste D) au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, qui prend effet rétroactivement au 23 mars 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-109 10.5. CONFIRMATION DE STATUT - YOAN BUSQUE - TECHNICIEN EN ENTRETIEN PRÉVENTIF ET SUIVI CORRECTIF - SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2023-10-324, monsieur Yoan Busque a été embauché au poste de technicien en entretien préventif et suivi correctif aux Services techniques avec le statut de salarié en période d'essai;

CONSIDÉRANT que monsieur Busque achève sa période de probation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Olivier Prégent et résolu:

DE CONFIRMER le statut de salarié régulier à temps complet de monsieur Yoan Busque au poste de technicien en entretien préventif et suivi correctif aux Services techniques, qui prendra effet le 23 avril 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-110 10.6. CRÉATION DE POSTE - PRÉPOSÉ BIBLIOTHÈQUE - SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT les besoins du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Olivier Prégent appuyé par le conseiller Denis Ladouceur et résolu:

DE CRÉER un poste syndiqué à temps partiel (17 heures par semaine) de préposé bibliothèque au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire en date du 10 avril 2024, conformément aux dispositions de la convention collective du syndicat des travailleuses et des travailleurs présentement en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Dépôt 10.7. LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL - DÉPÔT

DÉPÔT par la directrice générale de la liste des mouvements de personnel pour la période du 10 mars au 6 avril 2024, conformément à l'article 20.3 du Règlement sur la délégation de pouvoirs et les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville.

2024-04-111 10.8. MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ NUMÉRO 331

CONSIDÉRANT l'information transmise au conseil municipal par la directrice des ressources humaines à l'égard de l'employé numéro 331.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ENTÉRINER la recommandation de suspendre l'employé numéro 331, sans solde, pendant cinq jours.

QUE les dates de suspension soient déterminées ultérieurement par le directeur du service concerné.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-112 10.9. MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ NUMÉRO 737

CONSIDÉRANT l'information transmise au conseil municipal par la directrice des ressources humaines à l'égard de l'employé numéro 737.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ENTÉRINER la recommandation de suspendre l'employé numéro 737, sans solde, pendant un jour.

QUE la date de suspension soit déterminée ultérieurement par le directeur du service concerné.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-113 10.10. MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ NUMÉRO 1114

CONSIDÉRANT l'information transmise au conseil municipal par la directrice des ressources humaines à l'égard de l'employé numéro 1114.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ENTÉRINER la recommandation de suspendre l'employé numéro 1114, sans solde, pendant trois jours.

QUE les dates de suspension soient déterminées ultérieurement par le directeur du service concerné.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-114 10.11. POLITIQUE NUMÉRO RH-2022-02 - ÉVALUATION DE LA CONTRIBUTION - ADOPTION D'UNE VERSION RÉVISÉE

CONSIDÉRANT que la Politique d'évaluation de la contribution de la Ville est entrée en vigueur le 14 juin 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier certaines dispositions pour apporter des précisions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Olivier Prigent, appuyé par le conseiller Denis Ladouceur et résolu:

D'ADOPTER la Politique d'évaluation de la contribution numéro RH-2022-02 telle qu'elle est révisée en date du 9 avril 2024.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, ladite politique révisée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-115 10.12. POLITIQUE NUMÉRO RH-2024-03 - SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL - ADOPTION

IL EST proposé par le conseiller Olivier Prigent, appuyé par le conseiller Denis Ladouceur et résolu:

D'ADOPTER la politique numéro RH-2024-03 intitulée "Politique sur la santé et la sécurité au travail" et l'engagement organisationnel qui en découle tels qu'ils sont présentés.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, ladite politique ainsi que le document intitulé "Engagement organisationnel en matière de santé et sécurité au travail".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. SÉCURITÉ INCENDIE

12. SERVICES TECHNIQUES

2024-04-116 12.1. APPEL D'OFFRES 2024-02-PUB - RÉFECTION DE PAVAGE - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public numéro 2024-02-PUB par lequel la Ville a demandé des soumissions pour les travaux de planage et de pavage en béton bitumineux sur divers tronçons de rue sur son territoire pour une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 13 mars 2024 et l'analyse de leur conformité aux documents d'appel d'offres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par le conseiller Olivier Prigent et résolu:

D'ADJUGER le contrat à l'entreprise Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection du pavage sur divers tronçons pour les années 2024, 2025 et 2026, aux prix unitaires inscrits dans sa soumission du 13 mars 2024, pour un coût total approximatif de 1 042 268,23 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense approximative de 1 094 251,36 \$ net de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus accumulé non affecté.

2024-04-117 12.2. APPEL D'OFFRES 2024-03-PUB - MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public numéro 2024-03-PUB par lequel la Ville a demandé des soumissions pour les travaux de marquage de la chaussée sur son territoire pour une durée de deux ans avec trois options de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 15 mars 2024 et l'analyse de leur conformité aux documents d'appel d'offres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par le conseiller Olivier Prigent et résolu:

D'ADJUGER le contrat à l'entreprise Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de marquage de la chaussée pour les années 2024 et 2025, aux prix unitaires inscrits dans sa soumission du 11 mars 2024, pour un coût total approximatif de 146 874 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense approximative de 154 199,34 \$ net de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-350-10-521.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-118 12.3. APPEL D'OFFRES 2024-06-PUB - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU GRAND BOULEVARD - ADOPTION DES CRITÈRES DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT l'article 573.1.0.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) qui prévoit l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Olivier Prigent, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ADOPTER, à l'égard du système de pondération et d'évaluation des offres reçues après demande de soumissions publique pour un contrat de services professionnels relatifs au réaménagement du Grand Boulevard, les critères et le nombre de points attribués à chacun d'eux comme suit:

Critères	Nombre maximal de points
1. Compréhension du mandat	20 points
2. Réalisation du mandat	15 points
3. Dossiers de projets/Expérience du soumissionnaire	30 points
4. Description du soumissionnaire	30 points
5. Appréciation générale	5 points

DE DÉTERMINER que le facteur, variant entre 0 et 50, qui s'additionne au pointage intérimaire dans la formule d'établissement du pointage final soit de 25.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-119 12.4. CONTRAT DE SERVICE - CORMIER LEFEBVRE ARCHITECTES - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION D'UN PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE POUR LA RELOCALISATION DU GARAGE MUNICIPAL - ADJUDICATION

CONSIDÉRANT la demande de prix numéro DP-2024-11-ST et les soumissions reçues.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Olivier Prigent, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ADJUGER un contrat de services professionnels d'ingénierie à l'entreprise Cormier Lefebvre Architectes inc. visant la préparation d'un programme fonctionnel et technique pour la relocalisation du garage municipal, au coût de 81 600 \$ plus les taxes applicables, conformément à son offre datée du 21 mars 2024.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 85 669,80 \$ net de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-310-00-411.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-04-120 12.5. CONTRAT DE SERVICE - PC COURT - AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE PICKLEBALL - ADJUDICATION

CONSIDÉRANT le projet "Terrains de tennis et pickleball" prévu au programme triennal d'immobilisations de la Ville pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-098 autorisant le financement pour ce projet;

CONSIDÉRANT la demande de prix numéro DP-2024-17-ST et les soumissions reçues.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par le conseiller Olivier Prigent et résolu:

D'ADJUGER un contrat de service à la compagnie PC Court visant l'aménagement de terrains de pickleball, au prix forfaitaire de 76 300 \$ pour le revêtement et les équipements et aux prix unitaires par pied linéaire de 39 \$ pour le colmatage de fissures structurelles et de 0,70 \$ pour le colmatage de fissures superficielles, conformément à ses offres datées du 24 février et du 24 mars 2024.

D'AUTORISER à cette fin une dépense approximative de 85 000 \$ net de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires conformément à ce qui a été prévu par la résolution numéro 2024-04-098.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2024-04-121 13.1. PIIA - 476, GRAND BOULEVARD (ÉCOLE VIRGINIE-ROY) - ZONE INS-17 - AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET RÉAMÉNAGEMENT DU SITE

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour l'agrandissement de l'école Virginie-Roy sise au 476, Grand Boulevard, dans la zone INS-17, incluant aussi, entre autres, une reconfiguration du site et des travaux d'aménagement paysager;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville et que les procédures qui y sont prévues ont été suivies;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Olivier Prigent et résolu:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande pour l'agrandissement du bâtiment principal sis au 476, Grand Boulevard, dans la zone INS-17, tel qu'il est montré au document intitulé "Présentation - Révision du concept du gymnase pour PIIA", préparé par Héroïse Thibodeau Architecte inc. en mars 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce le début de la période de questions et invite le public à s'adresser aux membres du conseil. Celle-ci se déroule de 20 h 17 à 20 h 55.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance levée à 20 h 56.

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU ... *(Ce procès-verbal n'est pas la version approuvée. Pour être valide, la copie du procès-verbal doit être certifiée conforme par le greffier de la municipalité.)*

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

JEAN ST-ANTOINE, AVOCAT OMA
GREFFIER PAR INTÉRIM